

MULTIRISQUES Contrat n° AX2016010

TABLEAU DES GARANTIES

Frais d'Annulation de Voyage

Plafond de garantie et franchise	
Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur en cas de : VOYAGES DE 0 A 15 000 € PAR PERSONNE	
1/ Maladie, Accident décès de l'assuré, de ses accompagnants assurés ou de son conjoint* ne voyageant pas	1/ et 2/ 50 € par personne
2/ Décès d'un membre de la famille** ne voyageant pas	3/ 4/ et 5/ 10 % du montant du sinistre minimum 100 € par personne
3/ Maladie, Accident d'une personne ne voyageant pas, avec ou sans lien de parenté (hors conjoint*)	
4/ Décès d'une personne, avec ou sans lien de parenté, ne voyageant pas (hors membre de la famille**)	
5/ Tout événement aléatoire justifié	
VOYAGES DE 15 001 à 50 000 € PAR PERSONNE	
6/ Pour tout motif d'annulation et pour tous les assurés	6/ 10% du montant du sinistre minimum 500 € par personne Indemnité maximum : 50 000 € par personne, 135 000 € par événement

* Conjoint : de droit ou de fait

**Membres de la famille : selon définition prévue au contrat

Départ manqué – Retour manqué

Plafond de garantie et franchise	
Indemnisation maximum en cas de départ ou retour manqué	1 000 € par personne 10 000 € par évènement Sans franchise

Assistance Rapatriement

Plafond de garantie et franchise	
Rapatriement médical	Frais réels
Prolongation de séjour à l'hôtel	150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées
Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré	150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées
Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours	Billet aller-retour 150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées
Frais de rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Frais funéraires	2 500 € par personne
Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré	Billet retour simple

Retour prématuré	Billet retour simple
Frais médicaux à l'étranger	150 000 € par personne
Franchise frais médicaux	150 € par personne
Remboursement des soins dentaires d'urgence	150 € par personne
	Plein par événement : 1 000 000 €
Assistance aux enfants mineurs	Billet aller-retour
Frais de secours, recherche et sauvetage	4 500 € par personne
	Plein par événement : 8 000 €
Avance de fonds	1 500 € par personne
Envoi de médicaments	Recherche et envoi
Transmission de messages urgents	Frais réels
Assistance juridique	5 000 € par personne
Avance de la caution pénale	10 000 € par personne
Maximum par événement de la garantie assistance rapatriement	1 500 000 €

Bagages

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré		
A/ Sur présentation de justificatif Ou	A/ 2 000 € par personne	A/ 45 €
B/ Non-présentation de justificatif	Plein par événement : 10 000 €	par dossier
	B/ 150 € forfaitaire par personne	B / Sans franchise
	Plein par événement : 750 €	
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets de valeur	500 € par personne	50 € par personne
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets personnels	1 000 € par personne	50 € par personne
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison		
A/ Sur présentation de justificatifs d'achat Ou	A/ 300 € par personne	24 heures
B/ Non-présentation de justificatifs d'achat	B/ 50 € forfaitaire par personne	
Frais de réfection des papiers d'identité	200 € par personne	Sans franchise

Interruption de Séjour

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement au prorata temporis	10 000 € par personne	Sans franchise
	100 000 € par événement	

Voyage de Remplacement

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement maximum voyage de remplacement	2 500 € par personne	Sans franchise
	25 000 € par événement	

Accident de voyage

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré	15 000 € par personne Plein par événement : 150 000 €	Incapacité inférieure ou égale à 10 %

Responsabilité Civile du Voyageur

	Plafond de garantie	Franchise
Dommages corporels	4 600 000 € par événement	80 € par dossier
Dommages matériels et immatériels	46 000 € par événement	

Retard de Transport

	Plafond de garantie	Franchise
Suite à retard à l'arrivée de l'avion, du train ou du bateau de plus de 4 heures	150 € par trajet et par personne Plein par événement : 1 000 €	4 heures

Pour déclarer vos sinistres assurances Annulation, Départ et Retour Manqué, Bagages, Interruption de séjour, Voyage de remplacement, Retard de transport

Connectez-vous sur le site : www.gestion.presenceassistance.com

- Complétez le champ « numéro de votre dossier voyage » avec le numéro de dossier figurant sur votre facture d'inscription.
- Complétez le champ « nom du voyageur principal » par vos noms et prénoms.
- Remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail reprenant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE PENDANT VOTRE SÉJOUR

Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE à l'écoute 24 Heures sur 24 :

Tél. : +33 (0) 1 7077 0416

En cas d'incident pendant votre séjour, il est impératif de contacter préalablement à toute intervention la Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE.

Un numéro de dossier sera attribué qui seul justifiera une prise en charge des interventions

Pour déclarer vos sinistres Accident de voyage et Responsabilité Civile Voyageur

Vous devez contacter AXA ASSISTANCE

Ce document est un résumé des garanties. Nous vous engageons à prendre connaissance des obligations et exclusions de ce contrat contenues dans le texte intégral disponible sur simple demande auprès de votre agence de voyages.